

s'est arrêté que sur un point; il n'a pas su nous prouver qu'il avait une vue d'ensemble du problème.

● (1740)

[Français]

**M. Gilles Caouette (Charlevoix):** Monsieur le président, je serai bref. Au sujet des recommandations du bill C-3, je remarque que l'on présente à la Chambre des communes un bill «ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre le rejet de substances qui contaminent l'environnement». Au cours des années, bon nombre d'activités tant industrielles que municipales ou individuelles ont contribué à contaminer l'environnement, ce qui a eu pour effet de créer des problèmes de santé et de détruire des secteurs de l'environnement.

Dernièrement, j'écrivais à l'honorable ministre de l'Environnement (M. Davis) pour demander l'aide du ministre en vue de corriger une situation qui existe aujourd'hui dans ma circonscription, où une compagnie, pendant 40 ans, a détruit toute vie animale dans une rivière; elle a détruit le saumon qui y frayait et elle a contaminé l'eau. Et aujourd'hui, lorsqu'on demande au ministre fédéral de faire les efforts nécessaires en vue de corriger cette situation dans la province de Québec, on nous répond que cela ne relève pas du gouvernement fédéral mais, en ce qui a trait à la province de Québec, du gouvernement provincial. Or, mon intervention cet après-midi se limitera simplement à demander à l'honorable ministre de nous dire, dans son discours de clôture du débat de 2<sup>e</sup> lecture, quelles seront les procédures, les moyens qu'il prévoit employer pour appliquer cette loi dans la province de Québec. Il devra nous assurer que les sommes seront effectivement transmises à la province de Québec et seront utilisées à des projets comme celui suggéré dans le bill C-3. Voilà le problème qui existe dans ce cas-ci comme dans plusieurs autres, relativement à un secteur où l'on décide à un certain moment que c'est à la province de s'en occuper.

Je voudrais féliciter le ministre d'avoir présenté ce projet de loi, ce qui, à mon sens, s'imposait depuis bon nombre d'années. Il arrive peut-être en retard, mais il tend quand même à corriger un problème.

Malheureusement, ce bill ne fait aucune mention du pouvoir de contrôle du gouvernement fédéral sur l'application de ce bill lorsqu'on transmet l'autorisation ou l'autorité à une province. C'est ce qui m'inquiète, car dans les cas passés comme dans celui que je mentionnais tantôt, les réponses du gouvernement provincial tardent à venir et les correctifs qui s'imposent, sur la Côte nord, par exemple, où il faudrait enrayer la pollution d'une rivière par une certaine compagnie. On tarde à y empêcher la destruction de la vie animale, peut-être parce qu'il y a un manque d'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Je souhaiterais donc que le ministre, lors de son discours de clôture, indique les moyens de pression ou de contrôle il compte utiliser pour veiller à ce que cette loi soit appliquée dans la province de Québec.

[Traduction]

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, je tiens également à exprimer la satisfaction que nous éprouvons de ce côté-ci de la Chambre à être saisis de ce bill. Ce n'est qu'un très petit pas d'une longue marche mais il ne fait aucun doute qu'il vaut mieux prendre cette mesure aujourd'hui que d'attendre encore quelques années. Bien sûr, il eût encore été préférable de la prendre, il a quelques années.

### Contaminants de l'environnement

Cela dit, monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques commentaires aux observations du ministre pour me permettre de juger de quelle façon ce bill sera appliqué au Canada.

Le ministre a déclaré que le bill pourrait être comparé aux lois existant dans d'autres pays et qu'il leur était bien supérieur. Il peut en être ainsi lorsque nous examinons seulement le bill C-3 et que nous étudions la situation dans d'autres pays et la réglementation qui y existe pour protéger leurs citoyens des désastres de l'environnement, mais le bill est quand même bien en deçà de ce que nous souhaiterions qu'il fut.

Il y a bien des années, le gouvernement fédéral a eu la chance, avant que des mots comme «phosphates», «détergents» et «javellisants» ne deviennent courants, d'élaborer des lignes de conduite convenant à tous les Canadiens. Il a mis du temps à reconnaître ce phénomène. En fait, il a mis tant de temps que les gouvernements provinciaux ont dû adopter leurs propres lois pour protéger leurs citoyens de ce qui arrivait. De ce fait, nous avons actuellement au Canada toutes sortes de lois sur le milieu auxquelles nous demandons aux petites et grandes industries, aux provinces et aux municipalités de se conformer. Bien sûr, c'est désastreux.

J'aurais aimé—et cela se produira éventuellement—que le ministre présente un projet de loi basé sur des lignes de conduite strictes que l'industrie pourrait respecter. Nous ne savons pas aujourd'hui quels sont les dangers de demain; nous voulons une façon souple d'aborder le problème. Nous ne savons pas ce que l'homme inventera demain et quels dangers cette invention peut représenter pour le peuple et la société. Mais je parle de choses qui existent actuellement, monsieur l'Orateur. Je ne peux qu'espérer que ce projet de loi, comme bien d'autres que le gouvernement nous a présentés, aura un effet rétroactif.

Peut-être est-il vrai que beaucoup d'industries prévoyant investir des millions de dollars dans une nouvelle invention ou un nouveau programme feront l'impossible pour engager leurs propres ingénieurs et installer leurs propres laboratoires en vue de faire des recherches ou pour engager les ingénieurs nécessaires pour fournir au gouvernement le résultat des recherches.

Que dire de la petite industrie qui produit quelque chose dont nous ne connaissons rien aujourd'hui, monsieur l'Orateur? Elle n'est pas tenue de dire au gouvernement qu'elle ne connaît pas les effets de ce qu'elle produit. Si le ministre n'est pas au courant de ce qui arrive, l'industrie ira de l'avant et le produit sera mis sur le marché pour être consommé par les Canadiens; le mal sera fait et la législation sera rétroactive.

Depuis que nous avons commencé à parler du contrôle du milieu, il y a un conflit entre l'industrie et les rigoristes, les experts du milieu, les barbus qui sortent des jungles de béton où le milieu laisse beaucoup à désirer et viennent au nord nous dire comment protéger le milieu. Il y a toujours eu un conflit entre ces gens et l'industrie. Celle-ci ne veut pas causer de problèmes, mais il lui est difficile d'accepter tous ces facteurs inconnus.

De telles questions sont soulevées: si nous installons une usine de nettoyage au bout du tuyau, y aura-t-il un agent fédéral, provincial ou municipal qui nous demandera demain de poser un dispositif quelconque sur la cheminée, et ainsi de suite? Si l'industrie pouvait compter sur des directives convenables, tenant compte de toutes nos connaissances en matière d'environnement et de produits chimiques, il ne serait guère ardu de demander à un ingénieur qu'il veille à ce que la contamination de l'eau se limite à